

Paris, le 10 septembre 2026

Actionnariat salarié : un rempart contre les crises et un levier de fidélisation confirmé

Le Panorama de l'actionnariat salarié 2026, réalisée par Eres, spécialiste de l'actionnariat salarié, de la retraite et de l'épargne salariale, révèle une année de consolidation au sein du SBF120 : moins d'opérations qu'en 2024, mais plus d'actionnaires salariés et une part du capital détenue en progression.

Nouveauté 2026 : un test de résistance montre que le risque pour les salariés en cas de krach boursier est nettement réduit.

1. 2025 : Une année de consolidation pour l'actionnariat salarié dans le SBF120

En 2025, **40 opérations collectives** d'actionnariat salarié ont été réalisées au sein du SBF120, contre 44 en 2024, année record. Cependant, le pourcentage d'actionnaires salariés progresse passant de 35,2% en 2024 à **36,6% en 2025**. Surtout, les salariés détiennent désormais **3,08 % du capital** de leur entreprise en moyenne, contre 2,94 % en 2024.

« L'actionnariat salarié fonctionne par cycles : après une année 2024 exceptionnelle, 2025 marque un ralentissement ponctuel, sans remettre en cause la dynamique de fond. Les entreprises du SBF120 réalisent en moyenne une opération d'actionnariat salarié tous les deux ans et demi. Au regard de ce rythme et des opérations déjà engagées au début de 2026, nous pouvons d'ores et déjà espérer une très belle année pour l'actionnariat salarié. », commente Mathieu Chauvin, Président d'Eres.

Cette dynamique se traduit également par un élargissement progressif du nombre d'entreprises concernées. **Près de 7 entreprises du SBF120 sur 10 (69,2 %)** ont mis en place au moins une opération d'actionnariat salarié au cours des cinq dernières années, **contre seulement 56,7 %** sur la période équivalente trois ans plus tôt, une progression de **12,5 points** qui confirme l'accélération de cette dynamique.

2. Des gains qui s'amplifient avec la durée de détention

Sur cinq ans, une mise de 1 000 euros atteint en moyenne **1 845 euros (+85 %, décote et dividendes compris), voire 3 479 euros (+248 % de gain)** avec un abondement de 100 %, contre 1 557€ (56 % de gain) pour un investisseur classique. Le taux de réussite passe de 74 % à 92 % avec abondement.

À onze ans, durée moyenne de détention des actions par les salariés, l'avantage est encore plus net : la mise de 1 000 euros atteint **2 638 euros (+164 % de gain), ou 4 925 euros (+393 %) avec abondement de 100 %**, contre 125 % pour un investisseur classique.

« L'actionnariat salarié permet aux collaborateurs de se constituer, avec l'aide de leur entreprise, une épargne de long terme significative, dans un cadre fiscal particulièrement favorable. À la sortie d'un PEE, les gains sont exonérés d'impôt sur le revenu et soumis aux seuls prélèvements sociaux applicables. Dans le SBF120, les salariés actionnaires détiennent ainsi en moyenne plus de 40 000 euros investis dans leur entreprise, soit l'équivalent de près de deux ans de salaire brut au SMIC », poursuit Mathieu Chauvin.

3. Nouveauté 2026 : que se passerait-il en cas de krach ?

Pour la première fois, Eres a testé, sur les 394 opérations d'actionnariat salarié réalisées entre 2006 et 2020, jusqu'où leurs principaux avantages — une décote moyenne de 17 %, un abondement de 100 % et les dividendes — peuvent amortir une chute brutale des marchés. Il aurait fallu une baisse de 66,5 % du cours pour effacer totalement l'avantage initial. C'est davantage que les baisses du CAC 40 enregistrées lors de la crise des subprimes en 2008 (-59,16 %) et de l'écroulement de la bulle Internet en 2000 (-65,43 %).

« La question que nous posent les salariés est toujours la même : que se passe-t-il si tout s'effondre ? La décote et l'abondement ne font pas disparaître le risque, et il faut le dire clairement. Ils repoussent toutefois très nettement le niveau de baisse à partir duquel le salarié commence à perdre de l'argent. », explique Mathieu Chauvin.

4. Un levier de fidélisation confirmé

En associant les salariés au capital, l'actionnariat salarié renforce leur engagement et leur fidélité. Les entreprises qui en ont une très forte culture affichent un taux de démission de 5,1 %, contre 9,0 % là où cette culture est très faible, et une ancienneté moyenne de 9,7 ans, contre 7,2 ans

Nota Bene : le scénario de stress est une simulation rétrospective, établie sur la base d'une décote moyenne de 17 % constatée sur l'ensemble des opérations de la période et d'un abondement employeur simulé à 100 %. Il n'a qu'une valeur illustrative et ne constitue en aucun cas une prévision. Investir comporte un risque de perte en capital ; les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Méthodologie

- L'étude est basée sur des données publiques (documents d'enregistrement universel, communiqués de presse, rapports des assemblées générales des actionnaires) et des informations issues de la FEAS (Fédération Européenne de l'Actionnariat Salarié). Elle ne porte que sur les opérations « collectives », proposées à l'ensemble des salariés au moins en France, et non sur les opérations ciblées ni sur les attributions gratuites d'actions.
- L'étude analyse l'actionnariat salarié des entreprises du SBF120 de 2006 à 2025. L'historique est mis à jour rétroactivement, en fonction de l'évolution de l'indice SBF120 à la date du 31 décembre 2025.
- Performance : comparaison du prix de souscription avec décote au prix de marché à 5 et 11 ans (source Yahoo Finance), hors offres à effet de levier, selon trois scénarios (sans décote, avec décote, avec décote et abondement à 100 %). Indicateurs RH : taux de départs volontaires et ancienneté analysés de 2016 à 2025.

Nous serons heureux de vous présenter les résultats détaillés de l'étude.

Contacts presse :

Corentin Dattin (Chefcab) corentin.dattin@chefcab.fr / 06 75 46 87 45

Thibaut Herjean (Eres) thibaut.herjean@eres-group.com

A propos du groupe Eres

Depuis 2005, le Groupe Eres s'est imposé comme l'un des leaders de la distribution de solutions d'épargne longue, dans l'entreprise (PEE, PER d'entreprise) ou à titre individuel (PER individuel et assurance vie) via un réseau de conseillers indépendants, de courtiers en assurance et d'experts-comptables. Depuis sa création, plus de 8 000 cabinets sont devenus partenaires. Aujourd'hui le Groupe gère plus de 8 milliards d'euros d'épargne et accompagne plus de 400 000 épargnants et 31 000 entreprises.